

ARRÊT

Envoyé en préfecture le 27/12/2019 Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

Prescrivant la mise à disposition du dossier relatif au projet

d'implantation d'une antenne relais de radiotéléphonie sur la Commune de Saint-Joseph

ID: 974-219740123-20191227-AR2019_609-AR

Direction Aménagement et

Développement Urbain

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code des postes et des communications électroniques, notamment l'article L.34-9-1, R.20-29,

ARRÊTE

- Il est procédé à la mise à disposition du public du dossier relatif au projet d'installation Article 1er .d'une antenne relais de radiotéléphonie sur la Commune de Saint-Joseph, lieu-dit "ZAC des Grègues Les TERRASS".
- Article 2 .-Un dossier d'information ainsi qu'un registre seront déposés à la mairie de Saint-Joseph, pendant 21 jours consécutifs, et seront consultables du 2 janvier 2020 au 22 janvier 2020 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
- Article 3.-Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'information et consigner éventuellement ses observations sur le registre jusqu'au le mercredi 22 janvier 2020 à 16h00.
- Article 4.-A l'expiration du délai de cette mise à disposition, l'autorité compétente établira un bilan et prendra la décision d'autoriser ou non ce projet en prenant en compte des diverses observations.
- Article 5.-Copie du présent arrêté sera publiée et/ou affichée en mairie, aux endroits habituels d'affichage de la commune de Saint-Joseph, sur le site internet de la Commune, au lieu d'implantation du projet.

27 DEC. 2019 Fait à Saint-Joseph, le

Le Maire

délégué(e)

Harry-Claude MO